

Compte Rendu dDe conseil municipal

Séance du 23 mai 2025

Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg : point d'avancement

Visite du chantier par les conseillers

Acquisition de tables et chaises pliantes

Il est proposé de remplacer les tables et chaises de l'espace festif par des modèles plus légers, des chaises pliantes et des chariots pour faciliter le rangement et la manutention. Le besoin est évalué à 120 chaises et 20 tables. L'utilisation de chariots nécessitera l'aménagement d'une allée stabilisée en béton ou enrobé pour relier le lieu de stockage au préau et l'agrandissement de la porte d'accès pour faciliter la manipulation des chariots.

Le conseil valide le devis de Festi Vitré pour un montant de 5 618 € HT soit 6 741.60 €

Réforme des redevances de l'agence de l'eau

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

A compter de l'année 2025, tous les abonnés à un réseau d'alimentation en eau potable (qu'ils soient ensuite raccordés à un réseau d'assainissement collectif ou non) devront s'acquitter de la redevance sur la consommation d'eau potable. Elle sera basée sur les volumes d'eau potable facturés par leur distributeur et remplacera donc l'actuelle redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique visible sur les factures d'eau.

Les redevances de performances s'appliquent sur les volumes facturés au titre de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement collectif selon le cas. La contre-valeur sera donc répercutée par la commune sur les factures des abonnés selon leur situation ; les abonnés en assainissement non collectif ne sont pas concernés par la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectifs.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » : Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau 0.28€/m3. Il est modulé en fonction de la performance du système d'assainissement collectif de la commune ; il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint).

Le conseil municipal prend acte du prend acte de la réforme des Redevances des agences de l'eau et des taux fixés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire

Les zones d'accélération des énergies renouvelables ont été validées par délibération du conseil municipal les 22 mars et 28 juin 2024 et transmises au Référent Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique. Le Comité Régional de l'Energie réuni le 2 octobre 2024 a rendu un premier avis constatant le caractère insuffisant des cartographies des ZAER au regard des objectifs régionaux, et que les communes ont été invitées à transmettre de nouvelles ZAER. Une seconde relève a eu lieu en février 2025.

Le conseil confirme la liste des zones identifiées en 2024.

Panneau d'information « Points d'intérêt du centre bourg »

Decopub nous a transmis 2 BAT pour le panneau d'information. Le conseil fait quelques modifications.

Spectacle de Magie du 16 mai

Beau succès pour le spectacle du 16 mai avec près de 80 personnes

Commission Culture : Mois du film documentaire

Les membres de la commission culture propose de participer au mois du film documentaire en novembre. Cela consiste à découvrir des films documentaires rares ou habituellement peu diffusés, partager des moments de convivialité autour de projections rencontres, réfléchir sur le cinéma et développer son point de vue sur le monde, rencontrer les auteurs et débattre sur les films. 12 films documentaires pré sélectionnés seront proposés.

Le conseil valide l'organisation d'une séance publique pour 350 € TTC si l'un des documentaires retient l'attention des membres de la commission culture.

Soirée Champêtre

Pour redonner un peu de vitalité à la soirée champêtre, la commission « Animations communales » propose de débiter la soirée par un spectacle avant de poursuivre par le repas partagé habituel. Le conseil valide la proposition de l'association Jonglargonne pour un spectacle de jonglerie et de contorsion de 45 minutes pour un montant de 600 € HT (non assujetti à la TVA).

Olympiades du RPI

Le 30 juin prochain, tous les enfants du RPI se retrouvent à Lalleu pour les Olympiades. Pour récompenser la participation des enfants à cet évènement qui encourage la bienveillance et l'effort collectif, il est proposé aux municipalités d'offrir un album sur la thématique du sport par classe. Cette participation s'inscrirait dans le cadre de l'articulation des projets éducatifs des communes (PEDT) et du projet d'école. Le conseil accepte cette proposition.

Commission Habitat - Mobilités de RAF CO : mise en place d'un transport collectif

RAF Co a travaillé depuis plusieurs années sur la mise en place d'un transport collectif au sein du territoire en intermodalité avec les TER. L'objectif est de proposer des lignes régulières pour faciliter les trajets domicile travail et l'accès aux services et équipements.

Le service de TAD va être modifié pour recentrer ses services sur le déplacement des seniors, les adhérents du Hangart, les jeunes fréquentant les activités proposées par le service des sports de Roche aux Fées Communauté et les personnes en ré insertion professionnelle.

Le Plan de mobilité simplifié va être présenté en conseil communautaire le 27 mai

Infos diverses

Lotissement Du Guesclin : les plantations et travaux de clôtures réalisés par le prestataire ne donnent pas satisfaction. Une réclamation est en cours pour la reprise des plants non conformes et le repositionnement de certaines clôtures.